

SEMINAIRE SUR L'AVENIR DES PARCS NATURELS REGIONAUX

FORCALQUIER ET LURS – 7 ET 8 JUILLET 2011

INTERVENTION DE LA DIRECTRICE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE, ODILE GAUTHIER

SEUL LE PRONONCE FAIT FOI

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Mesdames, Messieurs les Directeurs,

Depuis la création des premiers parcs naturel régionaux, les enjeux des territoires ruraux et le paysage administratif et institutionnel français ont profondément changé. C'est donc très légitimement que les parcs se posent la question de savoir s'il faut « continuer à l'identique ou bien changer » et s'interrogent sur l'opportunité de faire évoluer l'outil, les missions, voire le concept.

Je tiens à vous dire, au nom de Madame la Ministre qui n'a pas pu se joindre à vous aujourd'hui avec beaucoup de regrets mais que vous avez pu rencontrer la semaine dernière, que cette initiative est particulièrement appréciée, témoignage de votre dynamisme et de l'exigence permanente que vous avez de répondre toujours mieux aux enjeux émergents de nos territoires.

Le parc naturel régional : un projet de territoire

Un parc naturel régional c'est avant tout un projet de territoire partagé, pour et avec les acteurs locaux, mis en œuvre et évalué de façon transparente, selon une stratégie d'amélioration en continu.

C'est un projet, et j'insiste sur ce terme, **au service des territoires et de nos concitoyens**. Cette notion de service, tournée vers la nature, tournée vers l'autre, est essentielle.

C'est un projet fondé sur **la gestion d'un bien commun, sur la solidarité** au sein et entre les territoires mais également entre les acteurs.

Enfin, c'est un projet de **nature contractuelle et volontaire**.

Le syndicat mixte de gestion du parc : un chef de file

Le syndicat mixte d'aménagement et de gestion d'un parc naturel régional est le **chef de file du projet de territoire** : il assure une orchestration rythmée et efficace de la mise en œuvre des orientations et mesures de la charte, dans le respect des compétences de chacun.

Le contenu d'une charte de parc naturel régional et l'action d'un syndicat mixte de gestion de parc ne sont **pas limités ou réduits par l'existence de compétences exercées par d'autres acteurs**. La mission d'un syndicat mixte de gestion de parc n'entre pas en concurrence ou en conflit avec les compétences des collectivités territoriales ou de l'Etat. **Le terme de mission est donc essentiel**.

Pour autant, il y a ,et il y aura avec la réforme des collectivités territoriales, des champs orphelins qui pourraient mériter une prise en charge dépassant le cadre de la mission. **La question de la compétence des syndicats mixtes de gestion des parcs peut être posée**, dès lors qu'il ne s'agit pas de prendre une compétence déjà attribuée à d'autres. Je sais que vous avez pour partie abordé cette question, notamment concernant une « compétence » d'expérimentateur, et je ne doute pas que vos travaux permettront de prolonger la réflexion.

Pour construire et mettre en œuvre le projet de territoire, deux

conditions me paraissent essentielles, qui méritent d'être poussées plus encore à l'avenir : participation à la décision et ingénierie territoriale.

Une gouvernance participative

C'est dans leur mode de gouvernance que les parcs doivent continuer à innover, en réfléchissant aux façons d'impliquer plus fortement les populations dans la définition et la mise en œuvre du projet de territoire. Est-ce une nouvelle « modalité » démocratique à inventer ? Je sais que les débats au sein du réseau sont animés. Sans aller jusqu'à la co-décision, des progrès peuvent encore être réalisés.

Une ingénierie territoriale

Un projet territorial de développement durable nécessite aussi la mobilisation (ou la création, en termes de formation notamment) de compétences et d'une ingénierie territoriale de qualité, afin de garantir une action adaptée aux enjeux du territoire, indépendante des limites administratives et institutionnelles. Les syndicats mixtes de parcs doivent plus encore développer une **ingénierie multidisciplinaire** de qualité, organisée avec un souci de transversalité.

Après le temps du projet et du territoire vient le temps du fondement du réseau des parcs, de sa vie, de sa cohérence et des dynamiques communes.

Un label national tous les 12 ans

Le niveau d'ambition est tiré vers le haut par les atouts et les dynamiques des territoires. Il est également tiré vers le haut par la délivrance d'un label national sur la base de critères exigeants et par une obligation de

renouvellement tous les douze ans.

Même si cette remise en cause a ses contraintes, je vois cela comme une chance et un exercice unique en France. **Dessiner l'avenir d'un territoire pour les douze prochaines années constitue une chance fabuleuse, implique une dynamique positive et une vision pour l'avenir. Embrasser tous les champs du développement durable également. Cela demande de prendre des paris, d'anticiper sans toujours savoir. Cela doit renforcer plus encore vos capacités et qualités d'expérimentation et d'innovation.**

L'extension du réseau un enjeu fort pour la politique des parcs. Il est certain que **nous devons maintenir la cohérence de ce réseau, son ambition et son degré d'exigence à l'échelle nationale.** Cela ne s'adresse pas qu'aux nouveaux parcs, comme un doute sur leur qualité. Cela s'adresse également aux parcs existants qui, s'ils oubliaient d'être exigeants, pourraient fort bien être questionnés par des projets et des territoires plus ambitieux, portés par une dynamique renouvelée. Deux solutions pour ma part : maintenir un niveau d'exigence important vis à vis de tous les projets de charte et solliciter des régions une vision stratégique de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine et des outils à mobiliser.

La question d'une commission interministérielle nationale des parcs naturels régionaux est intéressante mais je demande à mieux en maîtriser les finalités. S'il y avait un doute, j'indique que le CNPN continuera à être acteur de la vie du réseau et de son évolution.

Pour parler de label national, pour parler d'exigences, il faut parler de contenu.

Le patrimoine naturel et culturel

Je souhaite réaffirmer avec force notre attachement au mot naturel : il s'agit bien de la politique des parcs naturels régionaux. Ce propos est basique mais mérite d'être tenu. La relation avec le patrimoine naturel, sa préservation et sa mise en valeur, est parfois ambiguë et les écrits de la mission ou ces deux journées laissent parfois planer un doute. Attention à ne pas vendre une vision réductrice du sujet et des structures qui les portent.... Je parle notamment de ma direction ! Quand on parle de patrimoine naturel, de biodiversité, de leur préservation et de leur mise en valeur, cela inclut les dimensions sociales et économiques. Protéger la nature ce n'est pas exclure l'homme, au contraire. Pour rejoindre des propos tenus lors de ces deux journées, il s'agit bien d'adaptation plus que d'isolement et les parcs se définissent effectivement comme gestionnaires et non pas comme conservatoires. Oui les parcs ont à faire valoir leur propre conception. **Pour répondre à l'une des questions de la mission : la protection du patrimoine et des paysages ne peut pas se concevoir sans implication du parc dans le développement économique et social du territoire.**

Développement économique, oui au développement des circuits courts.

C'est bien là aussi l'un de vos défis d'avenir que de pousser plus encore des dynamiques économiques de proximité :

- valorisant la ressource et les compétences locales,
- créant de la richesse, non pas pour la richesse elle-même, mais pour assurer une évolution harmonieuse de nos territoires, une qualité de vie à nos concitoyens...

Les « autres » missions

Si j'encourage les parcs à conserver leur rôle actif et fédérateur en matière de protection des patrimoines naturels, culturels et paysagers, il me semble

par ailleurs nécessaire qu'ils s'imposent définitivement en précurseurs dans des domaines tels que l'urbanisme rural durable, mais aussi la sobriété énergétique, le développement harmonieux des énergies renouvelables, la solidarité entre territoires et entre générations... Plus généralement, **ils doivent porter la culture de l'évaluation**, évaluation de l'évolution des territoires, évaluation environnementale, qui ne doit pas être perçue comme une contrainte mais bien comme une chance pour les territoires et leurs acteurs de faire des choix d'avenir en connaissance de cause et de montrer plus encore la réalité et les effets de leurs actions.

L'expérimentation

L'expérimentation est au cœur de votre existence. Le terme est souvent utilisé, avec ou sans contenu. Je crois que votre réflexion doit approfondir les questions suivantes : quelles sont les finalités de l'expérimentation conduite par les parcs, au service de quels bénéficiaires ?

Les nouveaux champs d'expérimentation sont à caler au plus près des besoins de chaque territoire. L'action des parcs doit pouvoir s'ajuster aux évolutions constatées sur les territoires, cela implique de veiller et d'anticiper.

Pour que cette spécificité bénéficie au plus grand nombre, il importe désormais de mieux valoriser l'innovation des parcs naturels régionaux et d'organiser plus systématiquement le transfert d'expériences dans les territoires de parcs et au-delà.

Propos sur la stratégie nationale de la biodiversité et sur les appels à projets en découlant.

En conclusion, il me semble tout particulièrement important d'intégrer dans les perspectives d'évolution de vos missions les principes suivants :

- la réaffirmation d'un cœur de métier en matière d'action patrimoniale, sans doute plus poussé en matière d'urbanisme rural et d'adaptation au changement climatique, qui induit un développement économique construit autour de la protection et de la mise en valeur des patrimoines ;
- une différenciation possible sur des champs d'innovation, par l'ancrage territorial ;
- une ambition d'excellence dans un domaine spécifique à chaque parc, permettant ainsi une hiérarchisation de son action au regard des enjeux stratégiques du territoire et une valorisation des acquis au sein d'un réseau national ;
- une affirmation renforcée et une meilleure reconnaissance du rôle d'instigateur, d'ensemblier et de coordonnateur joué par les syndicats mixtes d'aménagement et de gestion des parcs naturels régionaux auprès de l'ensemble des acteurs territoriaux.

Pour ma part, et en l'état des débats, j'ai fait mon choix : les parcs constituent des mosaïques mutualistes et coopératives. Des territoires ouverts et libres, à l'organisation légère et souple, au sein d'un réseau unifié.

Vous êtes la première infrastructure écologique de France, valoriser cette réalité. Vous êtes au cœur de l'aménagement de nos territoires, de la réponse aux attentes de nos concitoyens, valorisez cette réalité. Pour l'avenir, valoriser plus encore votre action, vos expériences. Elles méritent d'être mieux connues.

De nombreuses autres questions passionnantes trouveront, j'en suis certaine, des échos constructifs et des éléments de réponse lors des débats futurs, notamment dans les ateliers régionaux.

Je ne doute pas que les échanges à venir seront riches et que des propositions à la fois visionnaires, mais aussi, et j'insiste, opérationnelles, en émergeront. Je tiens à réaffirmer la présence du ministère à vos côtés dans cette réflexion, ainsi que son ouverture et son intérêt pour les propositions qui pourront en résulter.

Je vous remercie.